Image not found or type unknown

Licenciement économique d'un contrat cumul emploi retraite

Par **Lemon45**, le **20/08/2022** à **17:42**

Bonjour,

Ma mère est à la retraite depuis 2010, et est en contrat cumul emploi retraite dans un cabinet médical depuis 2011. Il y a une seconde secrétaire à mi-temps.

Le cabinet a décidé de la licencier pour motif économique (lettre remise en main propre) et elle doit passer son entretien de licenciement lundi 22/08. A signaler que le cabinet (à Paris) est florissant, a recruté une seconde secrétaire et que les remplaçants réguliers des médecins sont tous satisfaits des conditions de rémunération. Le motif économique est donc étrange.

Suite à une discussion avec un des médecins, ils semblent persuadés qu'elle va toucher lune allocation pendant 2 ans alors que ce contrat cumul emploi retraite ne cumule de cotisation ni pour la retraite ni pour le chômage.

Quels sont ses droits pour éviter le licenciement économique?

Parce qu'au final, sa retraite n'est pas modifiée et qu'à son âge elle ne pourras pas retrouver de nouvel emploi.

Merci d'avance.

(avant que vous ne demandiez, non, je ne peux pas la prendre à ma charge ou l'aider)

Par **morobar**, le **21/08/2022** à **11:00**

Bonjour,

[quote]
Quels sont ses droits pour éviter le licenciement économique?

[/quote]
Aucun

Elle pourra toujours protester au cours de l'entretien avec l'aide d'un assistant pour tenter d'influer, mais elle ne peux pas s'opposer à la décision que prendra l'employeur.

par contre elle peut toujours, par la suite, contester le licenciement (faute, économique...) devant le conseil des prudhommes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés